



Assemblée générale

Distr. générale
21 août 2003
Français
Original: anglais

Assemblée générale

Cinquante-huitième session

Points 10, 158 et 159 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé

Lettre datée du 20 août 2003, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En ma qualité de Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration du Mouvement des pays non alignés datée du 20 août 2003, concernant l'attaque à la bombe perpétrée contre le siège de la mission des Nations Unies à Bagdad le 19 août 2003.

Au nom du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session au titre des points 10, 158 et 159 de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Rastam Modh. Isa

* A/58/150.

** Publié également sous la cote S/2003/827.



**Annexe à la lettre datée du 20 août 2003, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Bureau de coordination du Mouvement
des pays non alignés concernant l'attaque à la bombe
perpétrée contre le siège de la mission des Nations Unies
à Bagdad le 19 août 2003**

Les membres du Mouvement des pays non alignés se déclarent profondément bouleversés et consternés par l'attaque à la bombe dont le siège de la mission des Nations Unies a fait l'objet à Bagdad le 19 août 2003. Cette attaque a fait 17 morts, dont Sergio Vieira de Mello, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, et de nombreux blessés. Le Mouvement adresse ses sincères condoléances et exprime sa solidarité aux victimes, aux familles endeuillées et aux autres personnes touchées.

Tout en condamnant cette attaque avec la plus grande énergie, le Mouvement estime que de tels actes ne peuvent ébranler la volonté de la communauté internationale de continuer à aider autant que possible le peuple iraquien à retrouver sa souveraineté nationale.

Malgré cette attaque, le Mouvement est convaincu que l'ONU doit continuer de jouer son rôle en Iraq par l'intermédiaire de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Il encourage les États Membres de l'Organisation et le Secrétaire général à rester fermes sur ce point.

Le Mouvement accueille avec satisfaction les déclarations du Conseil de sécurité et du Secrétaire général condamnant l'attaque. Il réitère son engagement d'aider le Secrétaire général ainsi que les hommes et les femmes qui, partout dans le monde, ont placé leur vie au service de l'ONU dans le cadre de diverses missions. Il souhaite que les dispositifs de protection soient renforcés pour qu'ils puissent s'acquitter de leur mandat en toute sécurité.

Le Mouvement considère que l'ONU et ses institutions n'ont pas été les seules cibles de cette attaque; de son point de vue, cet acte de terreur odieux visait aussi le peuple iraquien, la communauté internationale dans son ensemble et les principes que nous défendons.

Le Mouvement demande instamment que l'ONU et ses missions ne soient prises pour cibles par aucune partie, quelle qu'elle soit. De telles attaques contre des hommes et des femmes et une institution dont le seul but est d'aider le peuple iraquien et d'autres peuples dans le monde doivent être condamnées avec la plus grande énergie par toute la communauté internationale.

New York, le 20 août 2003